

**VILLE DE GONFREVILLE L'ORCHER
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 JUILLET 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 29

**VCEU-2015-07-01 – Nouveau programme de baisse massive
Objet : des dotations de l'État aux collectivités : dire stop avant qu'il
ne soit trop tard**

Service émetteur : Cabinet

Rapporteur : Monsieur LECOQ Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE

LE 17 JUIL. 2015

MAIRIE DE GONFREVILLE L'ORCHER

L'an Deux Mil quinze le 6 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur LECOQ Jean-Paul, Maire.

Étaient présents : Monsieur LECOQ Jean-Paul, Maire – Madame DOUMBIA Marie-Claire – Monsieur BRUNEAU Alban – Monsieur ROLLAND Thierry – Madame BEKHEDDA Aline – Madame BEGIN-BOIVIN Stéphanie – Monsieur PIMOR Fabrice – Madame FOURNIL Béatrice (à partir de 19 h 20) – Monsieur LEGOUT Gérard – Monsieur COLLET Marc – Monsieur IMZI Ahcène – Madame GAFFÉ Marion – Madame ATINAULT Katia – Monsieur OTT Martial – Monsieur PITTE Charles – Madame FOSSEY Christine – Madame DUBOC Catherine – Monsieur BEUZELIN Olivier – Madame NORDET Catherine (à partir de 19 h 30)

Absents ayant donné pouvoirs : Monsieur GUÉRIN Marc pouvoir à Monsieur LECOQ Jean-Paul – Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Monsieur IMZI Ahcène – Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Madame DOUMBIA Marie-Claire – Madame DUBOSQ Fabienne pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban – Madame RUSSO Julia pouvoir à Monsieur ROLLAND Thierry – Madame FOURNIL Béatrice pouvoir à Madame BEKHEDDA Aline (jusqu'à 19 h 20) – Monsieur PELLETIER Cédric pouvoir à Monsieur PIMOR Fabrice – Madame FOISSEAU Andrée pouvoir à Monsieur BEUZELIN Olivier – Monsieur NOUET Nicolas pouvoir à Monsieur LEGOUT Gérard – Monsieur LABBÉ Philippe pouvoir à Madame NORDET Catherine

Absents excusés : Madame NGUYEN Marie – Madame NORDET Catherine (jusqu'à 19 h 30)

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

Vœu présenté par Jean-Paul Lecoq,
Maire, Conseiller Départemental et Membre du Comité Directeur
de l'Association des Maires de France

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés, sur décision du gouvernement et de sa majorité parlementaire, à diminuer de nouveau, à hauteur de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte grave, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Toutes ces restrictions de dotations et autres transferts de compétences de l'État vers les collectivités se traduisent aujourd'hui par la mise en cessation de paiement de 30 villes françaises, 1 000 autres sont d'ores et déjà au bord de l'implosion.

La commune de Gonfreville l'Orcher rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

La commune de Gonfreville l'Orcher estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Gonfreville l'Orcher soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Les élus en appellent à la mobilisation des habitants de Gonfreville l'Orcher, de ses acteurs économiques, sociaux, associatifs pour qu'ils agissent par tous les moyens à leur disposition pour sauvegarder les missions communales et les moyens indispensables à leur bonne conduite.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Gonfreville l'Orcher.

À Gonfreville l'Orcher, le 9 juillet 2015.

Le Maire
J.P. LECOQ

